du soir environ. Bourhies était couché. La perquisition ayant établi sa culpabilité, les gendarmes voulurent procéder à son arrestation, le braconnier prit alors un revolver sous son oreiller et, ajustant le gendarme, il pressa la détente. Le premier coup rata, mais, à un second, Bourhies blessa au genou l'adjoint au maire. Le lit dans lequel était Bourhies est un lit breton en forme d'armoire, n'ayant qu'une étroite ouverture pour s'y glisser. La femme du braconnier, placée devant cette sorte de créneau, couvrait son mari de son corps, empêchant les gendarmes de se servir de leurs armes. Ainsi retranché, Bourhies tirait de temps en temps un coup de revolver sur les représentants de l'autorité réduits à s'abriter derrière les meubles de la chambre.

L'adjoint, avec son genou fracassé, s'était traîné dehors tant bien que mal. Au bout d'un quart d'heure de ce siège d'un nouveau genre, le maréchal des logis fut atteint d'une balle au ventre, mais le coup fut en partie amorti par son ceinturon. N'ayant en face de lui qu'un adversaire valide, Bourhies, tirant toujours, parvint à sortir de la maison et à gagner les bois voisins. Il y a été capturé, après une vive fusillade, par trois gendarmes lancés à sa poursuite.

OU MÈNENT LES SCIENCES OCCULTES. — M. Albert Guelle, fils d'un ancien notaire, s'était adonné, il y a six ou sept ans, aux sciences occultes. Cette étude le passionna bientôt à un tel point que, pour s'y consacrer tout entier, il donna sa démission de l'emploi qu'il occupait à l'administration de l'Assistance publique, et quittant le domicile maternel, alla se fixer à Meudon, 6, rue des Sablons.

Esprit cultivé, traduisant facilement le grec et le latin, capable de déchiffrer l'hébreu, il avait approfondi tout ce que l'antiquité et le moyen-âge ont écrit sur l'occultisme. Cet énorme travail l'avait convaincu, paraît-il, du dédoublement du « moi ».

Partant de cette idée que, dans les rêves, le cerveau garde son indépendance, il chercha un moyen capable de maintenir son corps dans un sommeil léthargique d'une dizaine de jours pendant lesquels son âme, son « moi », libre de toutes entraves, pourrait errer dans l'espace, dans l'*Astral*.

Il avait imaginé, pour s'endormir lui-même, un appareil composé d'un casque assez semblable à celui d'un scaphandrier et d'un réservoir dans lequel se trouvait un mélange de chloroforme et d'eau qu'un tube amenait goutte à goutte sur les lèvres du patient.

Il avait fait, il y a quelque temps, une première expérience, mais il n'avait réussi qu'à se rendre assez sérieusement malade. Il ne se découragea pas, remania son appareil, à la défectuosité duquel il attribua l'insuccès, s'entoura de nouvelles précautions jusqu'à s'oindre le corps de substances antiseptiques pour en arrêter la décomposition, pendant son voyage; puis, après avoir tracé ses dispositions testamentaires, au cas où il ne réussirait pas, il écrivit à un de ses amis, le docteur P..., de venir le réveiller dix jours plus tard.

Le docteur P..., au reçu de sa lettre, prévint en hâte la mère d'Albert Guelle, et avec elle se rendit à Meudon. Ils trouvèrent le jeune homme étendu sur son lit, maintenu dans son appareil qui ne pouvait plus lui permettre le moindre mouvement du corps. Les traits calmes, il paraissait dormir, mais déjà les membres glacés avaient acquis la rigidité cadavérique.

Le commissaire de police a trouvé dans les papiers de M. Albert Guelle une sorte de testament scientifique résumant ses études et se terminant par des consolations à sa mère, où il priait de ne pas se désoler si l'issue de son expérience lui était funeste.

UN VOL DE 10.000 FRANCS A PARIS. — Paris, 31 décembre. — Un client de la Société Générale touchait, ce matin, rue de Provence, un chèque de 32.000 francs. Au moment de la vérification de cette somme, à une table voisine du guichet, il constata qu'une liasse de billets, représentant 10.000 francs, avait disparu. Le voleur a agi si adroitement, que l'enquête faite par le commissaire de police, n'a pas donné de résultat.

GRAVES ÉPIDÉMIES AU FORT-D'IVRY. — Paris, 31 décembre. — Une grave épidémie d'oreillons et une autre non moins grave de fièvre typhoïde viennent d'éclater simultanément parmi les six compagnies du 23e colonial, casernées au Fort-d'Ivry. Un grand nombre de militaires ont été dirigés sur les hôpitaux à Paris. On a envoyé aux hommes en permission de Noël et du jour de l'an, l'ordre de rester jusqu'à plus ample informé dans leurs foyers. On va procéder à la désinfection des chambrées et également de tous les autres locaux.

ASSASSINAT D'UN ARMÉNIEN MILLIONNAIRE. — Moscou, 31 décembre. — La *Gazette de Moscou* annonce que le millionnaire arménien Schanganowk vient d'être assassiné d'un coup de poignard au moment où il entrait dans une église. Ce meurtre est le résultat d'une vengeance nihiliste.

LES ARTS -- LE THÉATRE -- LA MUSIQUE

A propos de « Théroigne de Méricourt »

La pièce de Paul Hervieu a été quelque peu discutée, non dans la forme assurément, car c'est une œuvre très littéraire, mais au fond. Mettre en scène des personnages historiques appartenant à l'une des époques les plus troublées de notre histoire est évidemment chose fort délicate.

M. Paul Hervieu a, en manière d'interview, présenté dans un grand journal parisien, la réfutation des principales critiques qu'avait suscitées l'apparition de *Théroigne de Méricourt*. Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici quelques passages de ces déclarations.

Et d'abord, le personnage de Louis XVI :

On m'a reproché, dit M. Paul Hervieu, d'avoir présenté sous un jour peu sympathique le caractère du Roi et celui de la Reine. Je ne comprends pas sur quoi peuvent se baser de pareilles insinuations. J'ai voulu montrer l'un et l'autre dignes — comme ils le furent réellement — de tous les respects et de toutes les pitiés. Dans ma pièce tous deux font bravement face à l'orage, — chacun selon son tempérament. « Touchez mon cœur, dit le Roi, vous sentirez qu'il ne bat pas plus vite. » Et ailleurs il réplique à la Reine qui lui conseille certaines mesures de prudence: « Non, madame, j'aime mieux bénéficier d'un coup rapide au sein. » Je n'imagine point qu'en portant à la scène ces répliques, ainsi que beaucoup d'autres qu'il serait trop long de vous énumérer, j'aie eu l'intention de ridiculiser le malheureux Roi.

On a critiqué également M. Paul Hervieu d'avoir pris Théroigne de Méricourt pour héroïne de son drame. A cela, il répond :

Quant au personnage de Théroigne dont on me reproche d'avoir voulu faire la réhabilitation, je me contenterai de répondre que, sur ce point encore, je n'ai pas essayé autre chose que de faire œuvre de vérité. Je me suis longuement et patiemment documenté en remontant aux sources les plus directes. Seulement, tandis que jusqu'ici tous ceux qui entreprirent de peindre l'héroïne le firent d'après sa caricature, j'ai voulu, moi, m'inspirer le plus possible de la réalité et la montrer avec ses défauts et ses qualités, en dehors des éloges exagérés et de ignobles calomnies dont, vivante, elle fut l'objet.

Le dramaturge résume ainsi toute la pensée de son œuvre :

D'ailleurs, dans *Théroigne de Méricourt* comme dans telle de mes autres pièces, j'ai voulu exprimer mon horreur frémissante et indignée pour le sang versé et pour le meurtre, quel qu'en soit le mobile. J'estime, en effet, que depuis l'âge des cavernes, la seule véritable conquête que nous ayons faite, c'est le respect de la vie humaine.

J'ai donc voulu montrer Théroigne à partir du jour où elle a souillé ses mains de sang humain, malheureuse et dégradée.

M. Paul Hervieu déclare enfin qu'il a écrit son œuvre en « la voulant selon la vérité et la justice ».

Ces déclarations devaient être enregistrées.

DE L'E...

AUX JEUNES MÈRES!

Le Lait stérilisé d'Oostcamp est entièrement stérilisé. Tous les microbes y sont détruits.

Le Lait stérilisé d'Oostcamp est stérilisé immédiatement après la traite. Il est absolument pur ; il conserve sa saveur naturelle et ses propriétés nutritives.

Le Lait stérilisé d'Oostcamp n'est pas un mélange, une préparation : **C'EST DU LAIT PUR**.

La Laiterie d'Oostcamp, 13, rue du Bois, Roubaix, a le monopole de la vente du Lait Stérilisé d'Oostcamp pour le Nord de la France.

LES PROPOS DE ROSALIE

Chaufroid de grives. — Grives en caisse. — Liqueur de cannelle. — Eau de violette. — Lait virginal. — Contre les aphtes.

Une de mes nièces me demande de donner la recette des grives en chaufroid, ce gibier étant fort abondant en ce moment.

Je suis toute prête à la satisfaire.

Le chaufroid est un plat délicieux, un peu compliqué peut-être à préparer, mais avec un peu d'attention on le réussit très bien.

Choisissez des grives bien en chair et pas faisandées ; vous les plumez et videz en ayant soin de laisser le foie. Vous les dressez et vous les enveloppez chacune dans une barde de lard frais. Vous les embrochez et vous les faites cuire cinq minutes devant un bon feu. Vous les débrochez et vous les laissez refroidir dans leur enveloppe de lard.

D'autre part, vous préparez une sorte de salmis de la façon suivante :

Taillez du lard en dés, faites-les dorer à la graisse ou au beurre, en même temps qu'une carotte coupée en dés et un gros oignon, ajoutez une cuillerée de farine que vous laissez blondir en la remuant sans cesse. Mouillez avec un demi-litre de vin blanc et un litre de bouillon, ajoutez un bouquet garni, une ou deux grives endommagées que vous coupez en morceaux et laissez cuire deux heures ; à ce moment ajoutez vos grives débridées et laissez-les achever leur cuisson dans cette sauce.

Vous les retirez avec précaution lorsque la pointe d'un couteau enfonce aisément dans l'estomac. Vous laissez encore réduire la sauce, vous la passez à l'étamine, puis vous la mélangez à un demi-litre de gelée très épaisse prise chez le charcutier ou faite à part, si vous le voulez, avec des parures de viandes, des couennes et du pied de peau.

Lorsque votre sauce mêlée à la gelée commence à se prendre, vous trempez vos grives dedans, une à une, et vous les mettez refroidir sur une grille à pâtisserie, où la gelée en refroidissant, entourera leur corps. Pour les servir vous les placez sur un plat bien alignées et vous décorez avec ce qui reste de votre gelée et si vous voulez faire des cérémonies vous placez sur chaque grive une rondelle de truffe.

Vous le voyez, c'est un peu compliqué, mais je vous avais prévenus.

— x —

Voici une recette plus simple et très bonne aussi pour apprêter les grives :

Nettoyer et désosser des grives, puis les remplir avec une farce faite avec de fines herbes et des foies de volaille, que l'on aura fait revenir avant de les hacher pour faire la farce ; préparer des caisses de papier beurré, les mettre un instant sur le gril pour les sécher ; garnir le fond des caisses avec des fines herbes hachées ; mettre dans la farce, du sel et du poivre ; saupoudrer encore les grives avec un peu de poivre et un peu de sel, les envelopper avec des fines bardes de lard, les couvrir avec un morceau de papier beurré ; mettre sur le gril un papier beurré, puis les caisses ; placer ce gril sur un feu très modéré ; couvrir les caisses avec un four de campagne garni de cendres rouges ; faire cuire pendant cinq quarts d'heure ; poser les caisses sur un plat, enlever le lard qui enveloppe les grives ; les servir avec un citron.

On peut mettre chaque grive séparément dans une petite caisse de papier, ou réunir toutes les grives dans une grande caisse.

— x —

Une excellente liqueur stomachique avant de quitter notre chapitre culinaire ; il s'agit de la crème de canelle très bonne pour la digestion. Prenez :

Canelle de Ceylan, 100 grammes ; bonne eau-de-vie, 1 litre. Laissez macérer un mois. Au bout de ce temps, filtrez et mêlez à un litre de bon sirop de sucre blanc.

Excellent stimulant pour relever les forces abattues et pour digérer.

— x —

Et maintenant, un peu de parfumerie domestique :

Voici une manière fort simple de faire soi-même de l'eau de violette. Achetez :

Iris de Florence en poudre, 10 grammes ; alcool à 36 degrés, 500 grammes ; faites macérer pendant quinze jours puis filtrez et mettez en petits flacons. Cette eau est excellente pour la toilette et possède absolument l'odeur de la violette.

— x —

Le lait virginal n'est pas moins bon. Il a surtout la propriété de rendre la peau très souple et très douce. On peut facilement le préparer soi-même. Il suffit de mêler ensemble :

Teinture de benjoin, 5 grammes ; eau de rose, 200 grammes. Le soir on enduit le visage et les mains avec cette préparation qui tonifie et embellit la peau.

— x —

Enfin, terminons, si vous le voulez bien, par un remède de bonne femme, qui pourra vous rendre quelque service.

Rien n'est odieux comme ces petites ulcérations de la bouche auxquelles on a donné le nom d'aphtes. Voici un excellent remède de les guérir complètement.

Vous mêlez ensemble : Borax en poudre, 4 grammes ; miel, 30 grammes. Et vous badigeonnez la partie malade avec un pinceau ou un tampon de ouate antiseptique.

L'hygiène est encore le meilleur secret qu'on ait trouvé pour se bien porter.

Tante ROSALIE.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 18 décembre

Présidence de M. EUGÈNE JOURDAIN, président

En ouvrant la séance, M. le Président félicite MM. Paul Desurmont, Louis Tiberghien, Hippolyte Scalabre, Joseph Motte et Léon Monnier, de leur réélection, au scrutin du 16 décembre, avec un nombre imposant de voix, ce qui constitue de la part des électeurs, un précieux témoignage de confiance et d'estime.

Les express de Paris. — M. le Président entretient l'assemblée d'une modification que la Compagnie du Nord se propose d'apporter dans la marche des express entre Paris et Tourcoing. Le train partant de Paris à 7 heures du soir serait supprimé et reporté à 5 h. 15, afin de le faire coïncider avec l'express de Paris-Bruxelles. Après échange d'observations, la Chambre de Commerce estime qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à présenter à cette modification (le départ de huit heures du soir étant maintenu). Dans un autre ordre d'idées, elle formule le vœu que la Compagnie applique, pour les repas servis dans le wagon-restaurant, le même tarif que le P.-L.-M. et l'Etat, de façon à rendre ces repas accessibles à un plus grand nombre de voyageurs.

Société d'Encouragement pour le Commerce français d'exportation. — Pour l'assemblée générale du 26 courant, M. Fumouze, président de la Chambre de Commerce de Paris, sera prié de représenter la Chambre de Commerce de Tourcoing.

Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce. — La Chambre vote un crédit de 30 francs, importance de sa quote-part dans les frais occasionnés par la réunion à Paris des Présidents de Chambres de Commerce.

Colis postaux. — M. Joseph Motte est chargé de préparer, pour la prochaine séance, un rapport sur diverses questions se rattachant au service des colis postaux et notamment sur la juridiction à propos des litiges occasionnés par la perte ou l'avarie de la marchandise.

La bourse des jeunes dessinateurs. — Sur les explications qui lui sont fournies, la Chambre autorise son Président à payer éventuellement un supplément de frais d'écolage pour permettre à M. Labriffe, boursier à l'école Guérin, à Paris, de suivre le cours de figures professé par M. Grasset.

Syndicat des Boulangers de Tourcoing. — M. le Président communique une pétition du Syndicat de la Boulangerie, relativement au « régime du pain » à la frontière, et à la concurrence des coopératives. La Chambre confie à MM. Eugène Jourdain, Henri Herbaux et Edouard Six le soin d'entendre les explications verbales du Président du Syndicat.

Suppression de la céruse. — Sur la demande de la Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture, la Chambre confirme la protestation qu'elle a antérieurement formulée contre l'interdiction de l'emploi de la céruse, à condition toutefois que toutes précautions susceptibles de sauvegarder la santé des ouvriers seront prises, comme cela existe d'ailleurs dans le Nord.

Les factures consulaires du Brésil. — La Chambre de Commerce appuie une requête de la Chambre des Négociants-Commissionnaires de Paris tendant à ce que le Gouvernement obtienne, par voie diplomatique, du Brésil la suppression des formalités auxquelles sont soumises les factures consulaires, comme l'obligation de rédiger ces factures en langue portugaise, l'assimilation de cette facture à une déclaration de douane, l'obligation de faire viser ce document par le consul du Brésil du port d'embarquement de la marchandise.

Les ports francs et les zônes franches. — La Chambre renvoie à sa Commission des tarifs douaniers l'étude de cette question et en confie le dossier à M. Charles Flipo.

Le régime électoral des Chambres de Commerce. — Une Commission spéciale, composée de MM. Eugène Jourdain, Henri Herbaux et Edouard Six, examinera les modifications proposées à la législation électorale des Chambres de Commerce.

Durée du travail dans les industries « saisonnières ». — Sur la proposition de son Président et après échange d'observations, la Chambre décide de solliciter de M. le Ministre du Commerce une modification à l'article 5 du décret du 15 juillet 1893 accordant aux industries dites « saisonnières » une prolongation de durée de travail pendant un certain nombre de jours. Cette modification vise la filature de laines qui figure déjà dans le tableau annexé au susdit décret, mais on demande que les énonciations portent : « Filature de laines couleurs diverses, même noires, destinées à des tissus de mode; retordage de fils crêpés, bouclés, à boutons, fils grenadinés et maxima (à torsion renforcée), fils moulinés et multicolores. »

SAVON DU CONGO blancheur du teint

Chronique Locale

ROUBAIX

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES DU NOUVEL AN

La municipalité républicaine a voulu rétablir les réceptions officielles qui avaient été supprimées par les collectivistes en 1892.

C'est mercredi soir, que les corps constitués et les fonctionnaires ont été reçus par l'administration municipale. M. Eugène Motte, maire, a, tout d'abord, reçu les vœux de ses adjoints qui tous, sauf M. Félix Chatteleyn, empêché par une indisposition, se sont rendus, à quatre heures, à son habitation, rue Saint-Jean.

L'Administration municipale, ayant M. Eugène Motte, à sa tête, est allée ensuite présenter ses souhaits à M. Henri Carissimo, président du Tribunal de Commerce, à son domicile, rue du Grand-Chemin. Les juges et juges suppléants entouraient leur président.

A la Mairie, les réceptions ont commencé, à cinq heures précises, dans la salle du Conseil municipal. M. le maire était encadré de MM. Lehoucq, Sayet, Deschodt, Leblanc et Browaeys, adjoints.

Les juges du Tribunal de Commerce sont reçus les premiers. M. Henri Carissimo, en leur nom, souhaite à M. Eugène Motte, une heureuse année, tant à son point de vue personnel qu'au point de vue de sa gestion. M. le maire répond et souhaite aux juges d'avoir peu à faire durant l'année qui va commencer. Ce sera, ajoute-t-il, la preuve que la ville est en bonne santé.

Le Conseil municipal est présenté par M. Edouard Roussel, premier conseiller inscrit au tableau, qui, au nom des membres de la majorité, seuls présents, forme le vœu que l'année 1903 soit pour M. le maire et son entourage, une année particulièrement heureuse: «Je saisis avec joie, ajoute-t-il, l'occasion qui m'est offerte d'être leur interprète en cette circonstance, pour vous apporter en même temps l'assurance de leur affectueux dévouement.

» Les droits que vous avez acquis à la reconnaissance de vos concitoyens, par les services déjà rendus à notre grande cité, nous sont un sûr parant des sentiments que je viens de vous exprimer.

» Tous nous souhaitons et nous attendons de vous, qu'avec le concours de l'administration qui vous entoure, et vous seconde si bien, vous acheviez l'œuvre que vous avez entreprise, et que, seul, vous pouvez mener à bien, parce que nous savons que, malgré les charges qui vous incombent, votre dévouement à notre ville est sans borne, et votre passé répond pour nous de l'avenir.»

M. Eugène Motte, très ému, remercie M. Ed. Roussel et les autres conseillers de leurs vœux. Il les remercie du concours si actif et du dévouement de tous les instants qu'ils apportent à son administration. C'est un faisceau d'amis dévoués qui ont rendu sa tâche facile. Jetant un regard en arrière sur l'œuvre de l'Administration pendant l'année écoulée, il dit : «Nous pouvons nous rendre cette justice, que nous avons bien travaillé. Nous avons eu une administration difficile, car l'Administration est toujours difficile quand les finances sont mauvaises. Nous avons dû réparer les fautes commises par l'esprit téméraire de nos prédécesseurs et nous pouvons nous flatter d'avoir remis le navire, sinon au large, au moins à flot.

» Cette année, notre budget s'équilibre. Si l'on considère que le déficit était, il y a un an, de 500.000 francs et que nous n'avons demandé que 200.000 fr. d'impôts nouveaux, on voit que nous avons réalisé, par une sage administration, une économie de 300.000 francs. Nous avons aussi résolu la question des tramways, et celle, si intéressante, du nouvel hôpital. C'est la meilleure façon de répondre à ceux qui disent que le riche est dur de cœur et ne pense qu'à lui.

» Nous continuerons, ajoute M. le maire, à être de bons administrateurs, exerçant notre mandat dans une maison de verre, livrant nos actes à l'opinion publique. Ce sera le meilleur moyen de servir la Ville, la République et la France. »

Après le Conseil municipal viennent M. le capitaine de gendarmerie Lebas et les officiers des sapeurs pompiers, présentés par M. le lieutenant Leperq, puis la Chambre de Commerce et le Conseil des Prud'hommes, que présente M. Georges Motte, président de ces deux compagnies. M. Georges Motte félicite l'administration que Roubaix s'est donnée et dont elle est fière.

Voici maintenant M. Petit, juge de paix du canton Nord, et M. Achille Rousseau, suppléant du juge de paix des cantons Est et Ouest, MM. les commissaires de police, présentés par M. Marion, commissaire central, puis, successivement, le personnel de l'administration des contributions directes et indirectes, des douanes, de l'enregistrement, des Postes et Télégraphes, M. le vérificateur des Poids et Mesures, M. l'inspecteur du travail, le personnel de l'Assistance Publique, représenté par M. Cavillon, directeur de la Maternité Boucicaut; le personnel enseignant de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, présenté par M. Victor Champier, administrateur; le personnel enseignant du Conservatoire de Musique, présenté par M. Julien Koszul, directeur; la commission administrative du Bureau de Bienfaisance; M. Lacquement, directeur du Mont-de-Piété; le Conseil supérieur de la Caisse d'épargne, présenté par son président, M. Lecomte-Screpel; la commission des logements insalubres.

M. Bourbon, inspecteur primaire, présente les directeurs et directrices d'écoles: «Je fais le vœu, dit-il, que la cause de l'enseignement public triomphe.» M. Eugène Motte répond en remerciant le personnel enseignant de son dévouement. Il souhaite que l'enseignement se développe toujours de plus en plus au profit de la Ville, de la France et de la République.

M. Thoyer, directeur de la succursale de la Banque de France, fait des vœux pour le maintien de l'Administration municipale actuelle, qui est, dit-il, une sécurité pour la ville.

Après M. Sénéchal, chef de gare, est présenté le personnel des bureaux de la Mairie par M. Devernay, secrétaire général, qui présente ses vœux et fait l'éloge de ses collaborateurs.

M. Eug. Motte répond qu'il connaît tout le mérite des employés de la Mairie. C'est pourquoi l'Administration a choisi parmi eux le secrétaire général, au lieu de faire appel à un étranger. Il ajoute : « Vous avez vu l'esprit libéral dont notre administration est animée. Nous vous avons laissé toute liberté d'allures, vous demandant seulement de ne pas combattre ceux qui sont à la tête des affaires municipales. Aussi n'avons-nous dû sévir que deux fois, et encore parce qu'on nous avait poussés à bout. »

Viennent ensuite MM. Salembier, receveur municipal ; Peltier, directeur de l'Octroi, entouré des receveurs ; le personnel du service des bâtiments municipaux, présenté par M. Colliez, architecte ; le personnel de la Voirie municipale, presenté par M. Latreille, son nouveau directeur ; le personnel de la Condition publique, présenté par M. Bipper, directeur ; M. Bottiaux, directeur du service d'inspection sanitaire, et son personnel.

M. Nourtier, directeur du Service des Eaux, présente son personnel. Il se plaint que la clientèle industrielle échappe au Service des Eaux par suite de la construction des forages particuliers et constate que les ménages ne consomment pas encore assez d'eau potable. M. le Maire répond : «Si la clientèle industrielle vous a échappé, c'est qu'elle n'a pas trouvé dans vos prédécesseurs des visages amis, qu'elle a rencontré une administration agressive et processive. » M. Eugène Motte ajoute que l'administration fera tout son possible pour que les propriétaires installent l'eau potable dans leurs maisons.

M. Marion, commissaire central de police, présente ensuite les inspecteurs, sous-inspecteurs, secrétaires, brigadiers et sous-brigadiers. M. le Maire leur déclare que l'Administration aurait voulu pouvoir augmenter les appointements des agents, qui sont des fonctionnaires intéressants, mais que la situation financière l'en empêche.

Sont enfin reçus : les professeurs des cours de langues vivantes et de comptabilité, la Commission de la musique municipale, la *Grande-Harmonie*, la Commission de la Société municipale de gymnastique la *Roubaisienne*, et M. Leuridan, commissaire répartiteur des contributions directes.

Ajoutons, en terminant, que toutes ces réceptions ont été empreintes d'une grande cordialité. Il était six heures et quart quand elles ont pris fin.

UNE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL aura lieu, le vendredi 9 janvier, à huit heures et demie du soir. A l'ordre du jour de cette séance figure le vote du budget de l'exercice de l'année 1903.

LE PRODUIT DE L'OCTROI EN 1902. — Pendant l'année 1902, le produit brut de l'Octroi a été de 2.343.456 francs 14. Il avait été, en 1901, de 2.395.025 fr. 80, ce qui fait une moins-value, pour l'année 1902, de 51.596 fr. 66. La moins-value avait été, pour 1901, de 393.918 fr. 93.

NOMINATION DANS LE SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE. — Par arrêté municipal, M. Florent Latreille, chef de la section des travaux municipaux, est nommé, à partir du 1er janvier, directeur de la voirie municipale, en remplacement de M. Athanase Varlet, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

DANS LA POLICE. — Par arrêté de M. le Maire en date du 29 décembre, le sergent de ville Arthur Doutreligne, a été nommé au service de la Sûreté en remplacement de l'agent de sûreté Auguste Deschildre, révoqué.

Cette nomination a été faite pour récompenser l'agent Doutreligne, de ses bons services, depuis qu'il est entré dans la police.

A LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS «LA SAINT-CAMILLE». — Les membres de cette Société se sont réunis en leur local, « Au Sans-Souci », rue du Collège, sous la présidence de M. Messelin. M. Delval, trésorier, a donné lecture du compte-rendu financier de l'année ; celui-ci a été adopté sans observation.

M. Mseselin a préseté ensuite MM. Degand et Hespel, membres du bureau de l'Union des Sociétés de secours mutuels de Roubaix, qui ont fait une causerie sur les avantages de l'Union, et particulièrement sur la nécessité d'être affilié à la Caisse de réassurance. Cette intéressante causerie a été suivie avec attention par les sociétaires qui ont approuvé et reconnu l'utilité d'une Caisse de réassurance.

PARMI LES PROMOTIONS MILITAIRES de fin d'année, nous relevons avec plaisir celle de notre concitoyen M. Alfred Wibaux, avocat, promu au grade de lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie.

L'escroquerie au faux chèque de 10,000 francs. - *Arrestation du coupable à Lille.* — Nous avons relaté l'audacieuse et importante tentative d'escroquerie commise, le 24 décembre dernier, à la succursale du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, Grande-Rue. On se rappelle qu'un inconnu s'était présenté à la caisse de cet établissement et avait demandé paiement d'un chèque de 10.000 francs, signé de MM. Wattinne-Bossut et fils, négociants, rue du Château. Le chèque avait été reconnu faux, mais l'escroc avait pris la fuite.

MM. Wattinne-Bossut et fils déposèrent une plainte à la police qui ouvrit une enquête. Bientôt certains indices faisaient soupçonner de cette tentative d'escroquerie un employé de la *Société Générale* de Lille. En effet, on avait constaté, dans cet établissement la disparition d'une lettre d'affaires, datée du 19 avril 1902, écrite par MM. Wattinne-Bossut. On avait, dès lors, pensé que cette lettre avait servi à décalquer la signature des commerçants roubaisiens pour la reproduire sur le faux chèque.

L'escroc, ou du moins son complice, devaient se trouver dans le personnel de la *Société Générale*, à moins que cette lettre n'eût été volée. On s'arrêta à la première hypothèse. Il y a quelques jours, les employés de la succursale du *Comptoir National d'Escompte de Paris* étaient priés de se poster en face du siège de la *Société Générale*, rue Nationale, à Lille, au moment de la rentrée du personnel, dans le but de retrouver l'escroc.

Une arrestation a été faite, mardi soir, par le service de la Sûreté de Lille, au sujet de cette affaire. Nous ne pouvons en dire davantage aujourd'hui, ne voulant pas entraver l'action de la justice.

AU COURS D'UNE QUERELLE survenue entre Amélie Vankerchvoorde, âgée de 45 ans, demeurant boulevard de Belfort, 26, et son ancien ami, Jean Desmettre, rue du Pile, cour Hespel, la première a été frappée à la figure.

M. le docteur Dubar a constaté que la victime de ces violences portait des blessures sans gravité à la lèvre et au menton, blessures faites par un coup de poing américain.

UN CLAPIER DÉVALISÉ. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont escaladé le mur clôturant la cour de l'estaminet tenu par M. Jean Delbeke, rue de Tourcoing, 124. Ils ont enlevé dans le clapier un coq de combat et neuf poules. Le tout a une valeur de 55 fr. M. Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

LES PLACES GRATUITES AU THÉATRE COUVREUR. — Les cartes, numéros 1201 à 1300, délivrées par la Mairie de Roubaix, pour assister gratuitement à une représentation au Théâtre de Roubaix (rue Archimède), sont valables pour le 1er janvier 1903.

LE REPOS DES DIMANCHES ET DES FÊTES. — *Service des pharmacies.* — Jeudi 1er janvier, pharmaciens de garde : Quartier du Centre, M. Deschodt, Grande-Rue ; quartier de la Gare, M. Delebar, rue d'Alsace.

Quatre-vingts. — Tel est le chiffre d'étagères de cuisine que la **Compagnie Française des Coupons-Primes** (*Timbres rouges*) délivre journellement pour **un carnet.** A cette occasion, elle rappelle à ses nombreux clients qu'ils ne doivent pas négliger de rendre une petite visite aux splendides magasins : **54, Grande-Rue, 54.** Ils y verront une magnifique **Exposition** de tout, horlogerie, articles de luxe et de ménage, mobilier complet, lingerie, tissus, etc., etc.

Etrennes. — Grande distribution de timbres gratuits. 20667

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de M. Paulus-Foulon, un tourneur, Er-

---

FEUILLETON DU 2 JANVIER 1903 N° 143

LA
CHARMEUSE D'ENFANTS

PAR JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE
LES TRAGÉDIES DE L'AMOUR

XVII

Dernières angoisses. — (*Suite*)

Et Villefort, avec un rire nerveux :

— Elle n'osera ! elle n'osera !... Vous voyez bien...

— Dites, Colette, fit le vieillard avec douceur, dites, mon enfant.

— M. de Villefort vient d'apprendre mon prochain mariage.

— Votre mariage, Colette !

Et le regard du marquis exprimait la surprise, la douleur et tout à la fois l'incrédulité.

— Oui...

— Il y a longtemps que vous avez pris cette si grave résolution ?

— Il y a quelques jours seulement.

— Avec qui vous mariez-vous ?

— Avec M. Gaston Girodias !

— Ah !

Le marquis ne fit aucune réflexion.

Il s'assit, comme pris d'une soudaine fatigue.

La tête penchée sur ses deux mains, et celles-ci réunies sur sa canne, il pensait, essayait de saisir le mystère nouveau.

Pourquoi le brusque mariage de cette fille qui aimait Horace, avec Gaston Girodias, auquel elle ne pensait certes pas et qu'elle n'aimait point ?

Il s'y perdait.

Du moins il avait droit aux confidences de Colette.

M. de Villefort se leva.

Ses larmes étaient effacées. Plus de traces de cette crise.

Il semblait maintenant honteux de s'y être abandonné, honteux d'avoir pleuré.

Il sortit, fier, dédaigneux.

Et aussitôt, le marquis:

— Voyons, Colette, ce n'est pas vrai?

— C'est vrai.

— Alors, la vérité ! Que cache ce mariage ?

Elle secoua la tête. Le marquis insista :

— Vous ne me direz pas, à moi, que vous aimez ce Girodias ?

— Je n'ai pas le droit de vous le dire et vous auriez le droit de ne pas me croire...

— Eh bien ?

— Vous ne saurez rien de plus.

— Et ce mariage ?

— Se fera, mon ami.

— Il le faut?... Vous le voulez ?

— Je le veux !

Le marquis tapa un coup de canne sur le parquet avec colère.

— C'est à y perdre la tête, ma parole ! dit-il.

Et il sortit furieux.

Il était sorti furieux, mais sa colère tomba bientôt.

Il n'eût qu'à se rappeler, pour cela, combien Colette avait souffert, avec quel courage elle avait gardé depuis longtemps le secret de son amour.

Certes, elle ne pouvait avoir changé, cette enfant ; son cœur devait être toujours le même et son amour pour Horace toujours aussi puissant.

Et, tout à coup, voilà que Colette choisissait pour se marier, l'un des deux hommes dont la haine, à peine désarmée, avait passionnément poursuivi la famille de Villefort, l'un des deux hommes qui, à plusieurs reprises, avaient préparé la mort d'Horace !...

Sans rien deviner, — mais à force de réflexions, — le marquis de Vivarez entrevoyait pourtant le mystère.

La loyauté de la jeune fille ne pouvait se ternir d'un soupçon.

Or, pour qu'elle en arrivât à cette funeste extrémité, c'était donc par dévouement ?... N'était-ce pas une nouvelle preuve d'amour qu'elle donnait ainsi ?

Mais dans quel but ?

C'est là où M. de Vivarez se perdait.

Depuis les événements de la *Némésis*, depuis surtout les révélations apportées par les deux acrobates, Gabarit et Lahache, les deux Girodias avaient abandonné toute poursuite.

La vie de Villefort n'était donc plus en danger.

Dès lors, pourquoi ce dévouement de Colette ? pourquoi un pareil sacrifice?

Ces dernières scènes, ce mariage que Colette elle-même ne cachait pas, devait précipiter son départ de Villefort.

Le marquis n'était pas sans y songer aussi et il éprouvait un gros serrement de cœur. Il avait espéré que des événements surviendraient qui retarderaient, empêcheraient peut-être ce départ. Quels événements ? Il ne savait.

Il fut donc profondément malheureux.

Il ne restait qu'un moyen de sortir de cette situation.

Le mariage de Colette et de Villefort.

Il n'y répugnait pas; il eût accepté ce moyen sans enthousiasme, malgré sa profonde affection pour la jeune fille. Certains préjugés de caste, certaines traditions, certains scrupules, demeuraient en lui malgré tout, et ce n'était pas, certes, ce mariage qu'il avait rêvé pour son neveu. Mais préjugés et scrupules s'étaient en somme singulièrement modifiés depuis un an, depuis les malheurs injustes tombés sur les Villefort. En outre, quand il s'agit du bonheur d'êtres que l'on aime, les traditions ont beau parler tout au fond du cœur et essayer encore quelques révoltes, on ne les écoute plus.

C'est ainsi qu'il raisonnait en montant chez la duchesse.

Mais, pour raisonner ainsi, il avait mis une année tout entière ; il lui avait fallu un an pour en arriver à l'état d'esprit avec lequel il allait se présenter chez Mme de Villefort. Lorsqu'il avait appris autrefois l'amour de Colette pour Horace, prévoyant l'avenir, n'avait-il pas exigé de la jeune fille qu'elle gardât éternellement le secret de cet amour ? Il considérait donc ce mariage comme impossible. Dès lors, n'allait-il pas rencontrer les mêmes répugnances, le même refus, impérieux, absolu, formel, chez la duchesse surprise et qui n'aurait pas eu, ainsi que lui, de longs mois pour se faire à cette idée ?

Il soupira...

Il prévoyait trop ce qui allait se passer.

La duchesse était chez elle.

Il entra, très ému, essayant de masquer son émotion avec un sourire qui tremblait sur ses lèvres de brave homme.

On eût dit qu'il s'agissait de lui-même.

La duchesse écrivait.

Elle se retourna, lui tendit la main, s'informa de sa santé.

Il s'assit, les doigts fiévreux posés sur la crosse de sa canne, et la regarda sans savoir comment aborder cette grave question.

Ne se doutant de rien, Edith continuait d'écrire.

Le silence de M. de Vivarez se prolongeant, elle releva les yeux, et, tout à coup :

— Auriez-vous, par hasard, quelque chose à me dire ?

— Vous avez deviné juste, ma sœur.

— Quoi donc ? Quelque chose de grave ? de douloureux ?

— Peut-être... Douloureux ou joyeux... Cela va dépendre uniquement de la façon dont vous prendrez la chose.

Elle dit en souriant :

— Nous sommes trop habitués à la tristesse depuis longtemps. Si cela dépend de moi, je vous assure que je prendrai ce que vous allez me dire, aussi gaiement qu'il se pourra.

Ce préambule, pour si consolant qu'il fût, ne rassura point le marquis.

Il connaissait trop bien sa sœur.

— Je le souhaite, je le souhaite, murmura-t-il.

La duchesse posa lentement sa plume, repoussa son papier, et, s'adossant à son fauteuil:

— Voyons... J'écoute la nouvelle.

— Ma sœur, n'avez-vous point remarqué les préoccupations d'Horace depuis quelque temps, les variations brusques de son humeur, lui dont le caractère était devenu si égal et si doux, ses tristesses même....

— Il est vrai.

— Vous avez remarqué cela ?

— J'ai même surpris une fois ses larmes.

— Et vous ne l'avez pas interrogé ?

— Je l'ai fait, mais sans succès.

(*A suivre*). JULES MARY.